// SALARIE – CDD ou CDI

Faites financer votre formation par votre employeur avec le Plan de formation.

Màj - MC – 01/01/2025

Le Plan de Formation, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit des actions de formation définies dans le cadre de la gestion du personnel de l'entreprise.
L'élaboration du plan de formation est assurée sous l'entière responsabilité et volonté de l'employeur et peut-être à l'initiative de l'employeur ou du salarié.
Le plan de formation peut servir à assurer l'adaptation du salarié à son poste, ou à l'évolution de son poste.
Il peut s'agir d'un développement ou d'une mise à niveau de compétences.
L'employeur peut également financer cette formation dans le cadre d'un "développement personnel".

Comment effectuez votre demande de financement ?

La première étape sera de nous contacter afin que nous puissions évaluer au mieux vos objectifs.
Ensuite, nous vous envoyons un dossier comprenant un devis et une convention de formation accompagnée du programme détaillé qui a été établi à la suite d'un entretien préalable avec l'équipe pédagogique.

Votre place est réservée à réception d'une copie de la convention de formation complétée, signée et cachetée, accompagnée du règlement d'un acompte de 30% du montant du devis – solde en fin de formation.

En cas de subrogation de paiement (règlement par l'OPCO de votre employeur), la place sera réservée à réception de l'accord de prise en charge).

Effectuer vos démarches dès que possible pour une prise en charge dans les délais.

Pour en savoir plus nous contacter.

CATALOGUE DE FORMATIONS DISPONIBLE ICI